L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:

LUNDI MATIN, 24 AVRIL 1837.

C'est demain que doit avoir lieu le jugement de Reynolds, accusé du meurtre de Barre.

Les voleurs de la Cathédrale.

Les dates de Louisville du 17 du courant annoncent que les bandits qui ont dernièrement volé et pillé la cathédrale de St. Louis, de la Nouvelle Orléans, étaient arrivés dans cette ville. Des difficultés s'étant élevées entr'eux au sujet d'une certaine somme d'argent qu'il s'agissait de prêter, celui qui se crut lésé courut pour se venger faire sa déposition à la police qui trouva [illegible] l'auberge où ils étaient logés, et réussit à s'emparer de l'un des voleurs, dont le nom est Tom. On était à la poursuite des autres qui avaient dans la bande un français qui était employé à l'église à l'époque du vol.

On a trouvé dans une barrique pour environ 3000 piastres d'effets appartenant à la cathédrale.

Capture d'un batiment américain par la Flotille mexicaine.

Nous devons à l'obligeance du capitaine Peirce de la goëlette *Louisiana* les détails suivans au sujet de la capture de son bâtiment, par la flotille mexicaine.

La goëlette Louisiana, capitaine J. C. Peirce, partie de la Nouvelle-Orléans pour Matagorda, était par la latitude 28° 35', près des côtes du Texas, fut abordée le 4 avril par la flotille mexicaine, forte de trois bricks de guerre, et commandée par le commodore Lopez. Les papiers de la Louisiana furent demandés et remis à l'officier mexicain. Dans le même moment la flotille accosta une autre goëlette américaine partie de la Mobile pour Matagorda, avec un chargement de bois. Les passagers de la Louisiana, au nombre de 5, furent requis d'avoir à tenir leur bagage prêt pour se transporter à bord de l'autre goëlette à qui l'on avait accordé la permission de continuer sa route. Les passagers furent conduits d'un bord à l'autre par les chaloupes de la flotille, après quoi la goëlette mobilienne mit à la voile. Un équipage mexicain fut placé à bord de la Louisiana, avec ordre de la conduire aux Brassos de St. Yago. Le 8, nous étions en dehors de ce port, et nous mouillâmes près d'un brick de guerre mexicain qui était à l'ancre.

Le pilote vint à bord et annonça qu'il n'y avait pas assez d'eau à la barre pour effectuer le passage. Le 9, vers les 7 heures du matin, nous découvrîmes un navire de guerre, que nous ne tardâmes pas à reconnaître pour être la corvette de guerre américaine le Natchez, capt. Mervin. [illegible]

[illegible]

Le 16 Avril, par la latitude 25, 50, long. 92, 25, elle fut abordée par une [illegible] Texienne Thomas Toby, capt. [illegible]

La goëlette Champion fut également capturée par la flotille mexicaine le 30 de mars et conduite pour les Brassos et St. Yago, où elle arriva le 7 du même mois. Elle était encore dans ce port, lorsque la Louisiana mit à la voile.

TEXAS.

Par l'arrivée de la goëlette W. Bryan, nous avons reçu des [illegible] de Texas [illegible] qu'au 11 de [illegible] confirment la nouvelle de la capture [illegible] Champion. Elles annoncent [illegible] Matagorda [illegible] Mexicaine, et à bord [illegible] de la Louisiana [illegible]

[illegible] Patricio et qu'elle avait [illegible] d'attaquer la Texiens. Les dernières dates reçues directement de Matamoras contredisent le fait du mouvement des forces mexicaines.

D'après le rapport [illegible] la guerre du Texas, [illegible] un engagement partiel a eu lieu entre [illegible] Mexicains et quelques texiens dans les environs de Rio Grande. Les Mexicains [illegible] forces [illegible] de notre [illegible] nombre [illegible]

SAN ANTONIO, [illegible] 27 mars 1837.

A l'honorable W. S. Fisher, secrétaire de la guerre.

Monsieur,

J'ai passé quelque temps sur les bords de la rivière, au dessous de cette ville [illegible] mes chevaux et vers la [illegible] Medina pour y trouver [illegible] fourrages [illegible]

[illegible]

Ayant découvert que par ce mouvement rétrograde l'ennemi me séparerait de [illegible] et que [illegible] retraite [illegible] sûreté, et [illegible] 35 *pouces*.

Nous nous étions à peine [illegible] d'environ 150 yardes, [illegible] 45 minutes [illegible]

[illegible] SMITH.

Le capitaine du Wm. Bryan [illegible] de Galveston, où elle avait été [illegible] après avoir été chassé par un des bâtiments de guerre mexicains. Nous [illegible] appris que le 16 du courant, et à 50 milles [illegible] la Sabine, il a entendu une vive canonnade dans cette direction. Nous sommes portés à croire qu'il y eut un engagement naval entre la goëlette de guerre texienne Thomas Toby et un bâtiment de la marine mexicaine.

VISITE AU VICE PRESIDENT, RICHARD M. JOHNSON.

Un grand nombre de citoyens de tous les partis s'est réuni samedi dernier chez M. B. Z. Canonge pour rendre visite à l'ex-président actuel, M. Richard M Johnson, arrivé depuis peu dans cette ville et qui n'entend d'y passer que peu de jours. Parmi les visiteurs on remarquait deux vénérables vétérans de la révolution américaine, MM. Louis Barbarin et Modeste Lefebvre, qui ne se sont jamais départis des principes de la pure démocratie, et qui quoique couverts de cheveux blancs, et courbés sous le poids des années, n'en sont pas moins restés deux des plus fermes soutiens de nos institutions républicaines. Ils furent accueillis avec les marques du plus profond respect par le vice président, qui les a placés à ses côtés et a paru s'entretenir avec eux des glorieux évènemens politiques qui avaient servi de prélude à l'indépendance américaine.

M. Johnson reçut ses nombreux visiteurs de la manière la plus cordiale, et lorsqu'arriva l'époque de la séparation chacun avait conçu la plus haute opinion de la courtoisie, de l'affabilité, de la politesse et du bon ton de l'homme que le vote du peuple a appelé à la seconde magistrature du pays.

M. Johnson semble être âgé d'environ 55 à 58 ans. Trente années de son existence ont été constamment employées à défendre les droits de la nation au congrès de Washington. Mais la sécheresse des travaux auxquels il a dévoué une partie de sa carrière, n'âge qui commence déjà à jeter ses rides sur son front et à grisonner sa chevelure, n'ont rien diminué de cette gaîté que la nature semble lui avoir léguée en naissant.

Après une heure et demie de conversation générale la société fut invitée à participer à une collation que M. Canonge avait fait préparer pour la réception de son hôte.

M. Johnson présidait au banquet. La première santé portée fut la sienne: il y répondit avec effusion de cœur et en témoignant la reconnaissance la plus vive pour l'accueil vraiment flatteur qu'il avait reçu des citoyens de la Nouvelle Orléans.

M. Johnson doit partir dans quelques jours. A la demande de plusieurs de ses amis il a consenti à se laisser lithographier.

PAR LA MALLE EXPRESSE.

NOUVELLES RECENTES DE LA FLORIDE

Le paquebot à vapeur George Washington, arrivé Savannah le 16 courant a fourni des dates de Jacksonville du 13, donnant des nouvelles très récentes du camp de Jesup.

En outre des détails publiés dans le Courrier de Jacksonville, les passagers du George Washington ont rapporté qu'un exprès expédié par le général Jesup était arrivé le jeudi d'avant à Jacksonville, portant des dates du 7. On n'a rien su de positif de lui. Un de ses rapports disait d'une manière assez vague qu'à l'époque de son départ ni Philippe, ni Oceola, ni Abraham n'étaient encore arrivés au camp.

Le général Jesup a, dit-on, invité les citoyens à ne pas se rendre chez eux avant qu'il ne leur annonçât que la chose pouvait se faire avec sureté. Et dans le but de prévenir des collisions quant à celles des propriétés des blancs que possèdent les Indiens, ce qui conduirait probablement à de nouvelles hostilités, on assure que le général ne permettra à aucun citoyen de s'approcher à 15 milles de son camp.

Une partie de l'armée marche sur Tampa bay avec ceux des Indiens qui se sont soumis.

Un des passagers arrivés de Saint Augustin a rapporté que le général Hernandez, avec avec 200 hommes de troupes était à Tomoko. Il était parti depuis quelques jours, et en arrivant il a établi son campement près des ruines de la maison du juge Dunham. On aperçut dans le voisinage quelques feux indiens et l'on découvrit aussi plusieurs sauvages sur l'un desquels la sentinelle tira. Un des soldats s'étant écarté d'environ 300 yards du campement, fut tué; et après lui avoir enlevé la chevelure les Indiens lui coupèrent la tête. On ignore quelle est la cause du mouvement du général Hernandez. On l'attribue cependant à ce que nombre d'Indiens se sont refusés à accepter les articles de la capitulation.

Nouvelles d'Angleterre de six jours plus récentes.

Par l'arrivée à New-York du paquebot *Sheridan*, nos correspondans ont reçu des liasses de journaux de Londres et de Liverpool jusqu'au 18 mars inclusivement. Les nouvelles du vieux continent, à l'exception de l'Espagne et du Portugal sont purement commerciales. Elles nous représentent le marché aux cotons de Liverpool très languissant et signalent une nouvelle baisse dans ce lainage. Quant au marché monétaire, les feuilles de Londres annoncent que vers le 14 mars, il y avait eu une ombre d'amélioration, et qu'à cette époque on pouvait se procurer de l'argent à trois pour cent par an. Mais depuis lors, et jusqu'aux dernières dates, la gêne s'était manifestée comme de plus belle et rien n'indiquait qu'elle dût cesser bientôt.

A Birmingham, le commerce était dans un grand état d'abattement. Une députation composée de négocians de cette ville et de plusieurs membres du parlement, s'est transportée auprès de lord Melbourne et lui a remis un mémoire relativement à la gêne actuelle.

En France, la crise commerciale et financière paraît n'être pas moins forte. Une sorte de panique règne à Paris et dans d'autres villes de ce royaume au sujet des caisses d'épargnes. A Paris, on avait tiré sur ces institutions dans les vingt jours précédant le 16 mars, pour un montant qui excédait d'un million de francs [illegible] dépôts dans le même laps de temps. On avait commencé à en agir de même avec la caisse d'épargne de Lille.

Des lettres de Lyon représentent le commerce de cette ville comme étant dans une situation très déplorable. Trente mille ouvriers se trouvaient dans un dénuement extrême. On assurait qu'un grand manufacturier de cette place avait adressé une note à la chambre de Députés le 14 de mars, dans laquelle il était affirmé que depuis quarante ans les manufactures de la ville de France n'avaient éprouvé une détresse aussi critique que celle-ci. Les [illegible] signalaient [illegible] profonde impression sur l'esprit des ministres, et devait [illegible] changer la nature du vote de la chambre [illegible] des [illegible] sur le trésor privé, pour subvenir aux dépenses de la famille royale et à l'entretien de la police secrète.

Un journal de Paris du 11, [illegible] de la manière la plus positive, que les ministres se proposent de dissoudre la chambre à la fin de la session.

[illegible] donnant des détails importans des révélations d'après les pièces qui contiennent la tentative et plusieurs de ses complices. Des noms [illegible] toutes ces circonstances [illegible] sont connues des [illegible].

Les bruits qui avaient couru précédemment au sujet du mariage du duc d'Orléans et de la princesse de Mecklembourg Schwerin se sont renouvelés à Paris d'après des termes très positifs.

Plusieurs des journaux de Paris et de Londres ont annoncé que le Roi d'Angleterre avait invité le duc d'Orléans et de Nemours à lui rendre une visite.

Le ministre de [illegible] a présenté, le 15 de mars, à la chambre pour les fonds destinés au service secret. Le montant demandé est de 2,000,000 de francs, ce qui [illegible] 600,000 francs que le vote [illegible] pour le même [illegible] L'augmentation est attribuée à la nécessité où se trouve le gouvernement d'employer un nombre additionnel d'agens de la police secrète afin de veiller aux entreprises des [illegible] contre la vie du roi, [illegible]

L'instruction [illegible] Meunier n'était pas encore [illegible] On pensait généralement que le procès s'ouvrirait le premier d'Avril.

Le mouvement annoncé qu'on attendait avec tant [illegible] de la part de l'Espagne a eu lieu. Le général Evans a fait une attaque le 10 de Mars de St. Sébastien, et s'est emparé de la hauteur d'Ametzagaña, après une défense vigoureuse. Espartero s'est emparé de Durango, le 11. La poste ayant interrompu la dépêche, il a été impossible de connaître à ce moment les détails de [illegible] commencement des opérations en état de [illegible] et l'on attend avec impatience de nouvelles informations à ce sujet.

La dépêche télégraphique qui fait part de l'événement en question est ainsi conçue :

"BAYONNE, 13 mars,

3 heures et demie de l'après midi.

Le général Evans a opéré son plan d'attaque ainsi qu'il [illegible] le 10, et a enlevé successivement les hauteurs d'Ametzagaña et les retranchemens des carlistes. Le tout s'est fait après quelques démonstrations en attendant des mouvemens des généraux Sarsfield et Espartero. La perte de ces derniers a été égale de part et d'autre.

"Le général Sarsfield est parti de Pampelune le 11 et a établi son camp le même jour dans la plaine Irurzun.

"Espartero est entré dans Durango le 11. Une des colonnes a [illegible] 500 prisonniers. Les rebelles ont [illegible] fui."

Des avis [illegible] confirment cette nouvelle télégraphique et contiennent [illegible] d'arrêts qui sont lus avec intérêt. Voici ce que dit à ce sujet le correspondance du "Morning Chronicle":

"La journée du 10 a été dans sa première partie belle généralement, et jusqu'à ce qu'il y ait eu de grandes pertes de part et d'autre. A onze heures du matin on [illegible] de transporté dans les hôpitaux de St. Sébastien environ 250 hommes, et tous les rapports s'accordent à dire que le massacre fut terrible. Les Carlistes s'ont [illegible] avec des troupes fraîches [illegible] Irun et Fontarabie [illegible] 1000 hommes, mais [illegible] deux pièces importantes [illegible] débarqué devant Fontarabie [illegible] Nombre de maisons [illegible] des Carlistes, dans [illegible] Il n'y a pas de doute qu'ils l'attribuent aux Christinos."

Le même écrivain dit dans une autre lettre datée de [illegible] le 11, [illegible] blessés [illegible] au fort [illegible] que l'armée [illegible] l'attaque d'Evans. L'engagement durait encore à sept heures du soir, et il est plus que probable [illegible] Les Carlistes se [illegible] avec une bravoure remarquable, mais ils furent repoussés sur presque tous les points par les troupes de la Reine qui continuaient à marcher ferme sur l'ennemi.

L'attaque du général Evans devait être renouvelée le 11; mais jusqu'à deux heures de l'après midi, on n'avait encore entendu aucune détonation d'armes, [illegible] que s'il y avait eu une affaire, elle avait eu lieu à la bayonnette.

Les carlistes n'ont laissé que peu de troupes pour s'opposer à la marche d'Espartero. Presque toutes leurs forces se sont portées de Tolosa à Lecumberry et à l'entrée de la Baranda. Ils semblent attacher la plus grande importance à prévenir une jonction entre Sarsfield et Evans et Espartero.

Les dates de Londres, du 17, annoncent que les carlistes n'ont pas abandonné leur projet d'expédition contre la Castille; au contraire, il semblerait que si cette expédition a été retardée, ce n'a été que parce que le Prétendant veut que le corps d'armée qui pénétrera dans la province soit parfaitement armé et équipé.

L'expédition sera forte de 10,000 hommes, y compris un escadron de cavalerie.

L'arrestation de cinq autres officiers, les complices de Gomez, et d'un son secrétaire n'a pas permis que le conseil de guerre se formât. Ces arrestations ont eu lieu en conséquence des communications faites par des officiers de Cabrera à don Carlos. Le conseil de guerre doit être formé de nouveau, et l'on pense que Gomez sera fusillé.

Les dernières dates de Lisbonne, vont jusqu'au 2 de mars, inclusivement. La situation politique du pays est plus encourageante que ci-devant. Le gouvernement avait pris des mesures énergiques pour supprimer les soulèvemens des guerillas dans les Algarves.

On venait de négocier un emprunt, et la gêne financière du gouvernement était en bon train de disparaître.

La tranquillité régnait dans le royaume et la confiance publique à l'égard des ministres actuels augmentait de jour en jour en raison de la prudence de leurs actes pour établir sur un pied convenable le système d'économie et de réforme.

La nouvelle constitution était rédigée et devait être soumise incessamment aux cortès.

BOURSE DE PARIS, mercredi 15 mars, 4 heures et demie.

Les fonds français ont été en grande défaveur durant la journée. L'aspect incertain des partis politiques, aussi bien dans la chambre des députés que dans le conseil des ministres a occasionné une vive inquiétude parmi les classes financières, et les a peut-être porté à réaliser, pour le moment, même à perte. Les trois pour cent pour de comptant sont côtés à 79 15, et à terme, à 79 30. Mais si l'un ni l'autre de ces cours n'eussent approché de 10 centimes du résultat obtenu si les ventes avaient été forcées. Il y a cependant une baisse positive, même à ce prix de 15 ou de 20 cents.

JADIS ET AUJOURD'HUI.

En ce temps là, vivait un homme tout brillant du reflet du soleil de gloire qui resplendissait alors; il se nommait Marmont et par son dévouement, par sa bravoure, il était parvenu au faîte des grandeurs militaires! ses fautes et ses défaites furent comptées pour rien par celui qui l'avait élevé; et même son ambition, son orgueil, n'altérèrent point sa faveur; sa ridicule vanité ne fut punie que du titre de roi Marmont, qu'il se plaisait à lui donner son maître, tandis que les provinces illiriennes gémissaient sous ce fier satrape. Bientôt des jours mauvais passèrent sur la France, et jamais l'intrépidité de ses défenseurs, jamais le génie de son héros n'avaient été portés plus haut; et tout ce qui portait un cœur français, tout ce qu'animait un noble sentiment, rivalisait de zèle et d'audace; l'ennemi coupé sur ses derrières allait bientôt expier son insolence et sa cruauté; mais, un homme était là c'était Marmont! La capitulation de son armée entraîna celle de Paris; la noble France reçut des fers!

En ce temps là, le plus grand homme qui eût paru jusqu'alors, le héros qui avait vengé, soutenu l'honneur de la France; celui qui l'avait arrachée à l'anarchie des factions; celui, qui l'avait empêchée d'être vendue par des traîtres, fut vendu par un traître! c'était Marmont. Il devint capitaine des gardes et il fut comblé des dons du roi désiré, de ce Tibère qui, sous le masque constitutionnel, fit couler en silence des flots du sang français! Tibère cessa de s'assouvir de vengeances, il mourut; et son frère, cette fleur de chevalerie, ce royal Don Quichotte qui voulait au 19ème siècle ramener les douceurs du 13ème; ce prince auquel un grand poète adressait, à son sacré; ce vers qui peignait si bien comment Charles entendait régner; ce roi constitutionnel à qui l'on osait dire, "a parole est la loi, ton regard est la foudre," Charles X enfin, sentit tout le prix d'un sujet tel que Raguse; il fonda sur lui ses despotiques espérances. L'ombre d'une charte s'affaiblissait chaque jour, quand résolu à l'effacer entièrement ses ordonnances de juillet parurent, et Raguse fut choisi pour les soutenir à coups de canon. Trois jours durant il s'abreuva du sang français, et Paris qu'il avait livré à l'étranger, l'allait être à jamais au despotisme, si le peuple irrité n'eût retrouvé sa force et son énergie. Marmont, forcé de fuir, fut abreuvé d'insultes, fut conspué par ceux qu'il avait prétendu servir; le héros du Trocadero brisa l'épée du Maréchal, le roi le flétrit par les arrêts forcés, et ce misérable ne rougit pas d'aller traîner sa servitude et sa bassesse sur les pas d'une famille qui le couvrait de ses mépris.

Plusieurs années s'étaient écoulées; le souvenir des massacres de Paris avait pris place à côté de celui de la capitulation, c'était presque de l'histoire; et Raguse, après avoir reçu le sceau de l'infamie par l'invention du mot *Raguser* que le peuple avait substitué à trahir; Raguse repoussé de Prague, écarté de Vienne, après avoir tendu une main vénale au Pape qui lui avait jeté une terre comme il eût jeté une bribe à un mendiant; Marmont enfin va reparaître sur la scène du monde!

Aujourd'hui l'on annonce qu'il va rentrer en France pour y reprendre son rang, ses titres, et *ses honneurs*. Les honneurs de Marmont! Aujourd'hui, le Roi des Français rappelle celui que l'horreur de la France a rejeté loin d'elle!

Louis Philippe a t-il donc besoin de si funestes dévouemens, et ne craint-il pas d'être accusé par l'opinion publique de méditer aussi des ordonnances de juillet? le nom de Marmont, prononcé aux portes du Louvre, n'en fera-t-il pas fuir tout ce qui, à la cour porte encore un cœur de citoyen? Ou bien, compte-t-il assez sur l'avilissement de la nation, pour croire que Marmont, que l'infâme Raguse, rappelé, ne soit pas une insulte flagrante à la révolution qui a banni la branche protectrice de pareils traîtres?

On déplore des attentats contre la personne du Roi, on cherche avec anxiété les motifs d'une haine que des énergumènes seuls peuvent porter si loin. Mais, si l'insulte et le mépris, jetés à pleines mains à la face d'un peuple généreux, viennent à réveiller le lion endormi; les pavés ou juillet ne sont-ils plus là pour briser une couronne qui n'a succédé à la race royale qu'à la portant que pour parer un front brillant de patriotisme et de génie, et que ne devait jamais rider le despotisme? Et, c'est au moment où l'on pense de nouveau aux lois désâches, c'est au moment où des projets de terreur sont présentés aux chambres, que l'effrayante figure de Raguse va se montrer sur les marches du trône des barricades! La solde du maréchaux va se couvrir ses portes au portrait de Marmont qu'on a [illegible] pour celui de l'illustre Ney! Il est difficile [illegible] de mettre le portrait de l'assassin en regard de celui de sa victime!

Le roi si plein de talens, si digne de sentir la grandeur de sa mission, veut-il donc exaspérer l'esprit français et, foulant d'un pied superbe, et les promesses qu'il a faites, et les justes ressentimens du peuple de la couronne, veut-il donc pousser jusqu'au dernier terme une irritation qui n'attend peut-être qu'une occasion d'éclater, et tout ce monde des efforts servir au renversement d'une face sur laquelle se reposent les destinées de la France.

Communiqué.

Les votans du 3me District de la 1re Municipalité sont priés de se réunir aujourd'hui le 22 avril, à 6 heures du soir au café de Wm Bonam, bassin Carondelet, à l'effet d'exprimer leur opinion sur une mesure importante pour les intérêts du quartier.

☞Caucus des votans du 3me Dist. et de la 1ère Municipalité soutiendront Mr. François Lambert, comme Alderman, en remplacement de Mr. Renée, commissionaire.

DERNIERES DATES.

Boston	15 avril.	Tampico	28 mars
New York	17 avril	Mexico	21 mars
Philadelphie	17 avril	Londres	17 mars
Baltimore	15 avril	Liverpool	18 mars
Washington	12 avril	Paris	10 mars
Charleston	18 avril	Havre	11 mars
Havane	8 avril	Bordeaux	18 fev.

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON DE SAMEDI

103 balles	Mississippi	10 1/2
89	do	8
44	do	7 3/4
50	do	9 1/2
28	do	7 1/2
75	do	Louisiane, prix inconnus.
390		

LIVERPOOL 17 mars.

La gêne qui se fait sentir dans le marché a excédé cette semaine celle que nous avions mentionnée dans notre dernier rapport. les prix continuent à être toujours dans un état inconstant des ventes forcées ont été faites dans les plantes américaines à des prix qui depuis des années n'avaient pas eu d'exemple; en conséquence, nos quotations doivent être considérées nominales. Les exportateurs ont acheté 600 balles de coton américain, et 350 balles par les exportateurs 380 balles de toutes les qualités ont été vendues aujourd'hui. [illegible] Surat avaient été annoncées pour être vendues à l'encan. Les importations de cette semaine sont de 24,166 balles. Les ventes n'ont été que de 15700 savoir: 70 Sea Island 25 1/2 à 33; 51 tachées de 10 à 16; 4810 Upland 6 1/2 à 8 1/4; 5050 Nouvelle Orléans 5 1/4 à 9 1/2; 1920 Alabama à 5 3/4 à 8 1/2; 12 0 Pernambuco 9 3/4 à 10 1/4; 1160 Bahia 6 5/8 à 9 1/2; 290 Maranham 8 3/4 à 10 3/4; 20 Barbadoes à 15; 70 Laguira 8 1/2 à 9; 250 Egyptien 9 1/2 à 14 1/2; 20 Perua 8 1/2; 670 Surat 3 1/2 à 6 3/4; 50 Bengale 4 1/2.

Le marché aux consolidés a éprouvé une baisse; la différence néanmoins, qui existe entre les prix d'hier, est bien peu de chose, on a laché la main à 90 1/2 pour de l'argent, et 90 1/4 à 3/8 à terme; les bills de l'Echiquier et les bons de l'Inde sont en baisse et ont été côtés au même prix de 24, 26 de prime.

Dans le marché des états étrangers, il s'est fait beaucoup d'affaires seulement dans les sécurités espagnoles. Il n'y a presque rien eu de fait dans les Portugaises. Les Espagnols fermes à 27 3/8 à 5/8. Portugaises 5 pour cent, 49 3/4 à 50 1/4; trois pour cent 32 1/2 à 3. Colombienne, 24 à 1/2.

PARIS 16 mars.

Cours authentique.—Cinq pour cent 106f 85c. 80e 85. 90c 95c. 10f. 5c. Quatre pour cent 95f 30c 30. Trois pour cent 75f. 5c. 2c. Actions de Banque 2.410f.

BOURSE 16 mars.

4 heures et demie—derniers prix—cinq pour cent 107 1 10c. Trois pour cent 72 1 10c Actions de banque 2. 405.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Plato, Wood, Boston, J. Thayer & Co.
Navire Moctezuma, Mauran, New York, L H Gale.
Navire Alabama, Berry, New York, Franklin & Amos.
Navire United States, Turner, Liverpool, Hodge, Grant & co.
Barque Stafford, Winslow, Liverpool, L H Gale.
Barque Eva Hand, Mathew, New-York, J D Denegre.
Brick Mary, Bray, New-York, au capitaine.
Brick Mergaret, Swain, New-York, L H Gale.
Brick Tenegas, Robbins, Boston, J A Barelli & co.
Brick Arabian, Gardner, Charleston, J A Barelli & co.
Brick Good Hope, Hastings, Baie de Matagorde, Wm. Bryan.
Goelette Martha, Watts, Matagorde, Toby & Frères.
Goelette Columbus, Moore, Houston, Texas, Toby & Frères.
Goelette Texas, Parker, Velasco, Texas, J Reed & co.
Goelette Carabow, Delesdernier, Havane, W Porter.
Goel. Maria J Castell, Baymore, Philadelphie, J Denegre.
Goelette Copper, Shannon, New-York, J A Barelli & co.
Goelette Comer, Rogers, Baltimore, Bancy & Abbott.
Goelette Toscarora, Sydleman, Mobile, A Forbush.
Goelette Joannes, Burt, Mobile, Beeson & Sheffield.
Goelette Active, Hartmann, Tampa Bay, S & J P Whitney.
Bateau à vapeur Rocky Mountain, Gilbert, Nashville, Roberson, Wood & co.
Bateau à vapeur Mississipi, Boston, Louisville, J H Graham.

Arrivés.

Bateau de remorque Shark, Thomas, venant des Passes.
Bateau de remorque Hudson, Howren, venant des Passes.
Navire Saratoga, Hathaway, en 14 jours de New-York.
Navire Franklin, Jordan, venant de Liverpool, au capitaine.
Navire Hermitage, Sturges, du Havre, au capitaine.
Barque Jane, Ritchie, de Glasgow, à Holmes & Mills.
Goel. Wm. Bryan, Monley, en 8 jours de Velasco, à W. Bryan.
Goelette Magnolia, Mayo, de Pensacola, au capitaine.
Goelette Louisiana, Pierce, en 9 jours de Brassos Santiago.
Goelette Wm. Bryan, Henley, en 7 jours de la rivière Brassos.
Bateau à vapeur Correo, Welslor, des Opelousas, au capitaine.
Bateau à vapeur Velocipede, Dorsey, de St. Martinville.
Bateau à vapeur Brian Borohime, Currell, de Shreveport, au capitaine.
Bateau à vapeur Mohawk, Pain, de Tuscumbia, au capitaine.
Bateau à vapeur Semaphore, Huffmann, des Opelousas.
Bateau à vapeur Huntsville, Jordan, du Bayou Sara.
Bateau à vapeur Yazoo, Latham, de Tchula, au capitaine.
Bateau à vapeur John Randolph, Miller, de Nashville.

☞Le CALUMET, capitaine Shreve, de Liverpool est en déchargement vis-à-vis l'hôtel de la Monnaie. Les consignataires sont priés de faire prendre leurs marchandises. 24 avril

---

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI 25 AVRIL.

La première représentation de

THERESA,

Drame en 3 actes, d'Alexandre Dumas.

Suivi de la 1ère. représentation de

ZOE OU L'AMANT PRETE,

Vaudeville en un acte, de Scribe.

Dans cette pièce, un Amateur remplira un rôle principal.

Le spectacle commencera par une OUVERTURE à grand Orchestre.

On commencera à 7 heures précises.

Soirée Musicale.

Madame MORLEY, des concerts de New York Philadelphie et Londres, annonce respectueusement aux citoyens de la Nouvelle Orléans, qu'elle donnera une soirée musicale au salon de la Nouvelle Bourse (New Exchange,) lundi soir, 24 avril, et qu'elle y fera son début, aidée des artistes distingués, dont les noms suivent:

MM. Truet, Bishop et Morley, qui feront début en cette ville, signores Ravaglia et Orlandi. Par permission de MM. Caldwell et Russell elle est à même d'annoncer les artistes suivants: signores Cioffi et Gambatti, qui ont offert volontairement leurs services et exécuteront le duo populaire de *Norma*, sur la trombone et la valve trompette.

M. Truet présidera au Forte Piano.

Programme—première partie.

Trio—Thus magic wove scarf. Mme. Morley, MM Bishop & Morley.
Cavatine.—Tu vedrai, Signor Ravaglia.
Cavatine.—Di piacer, Mme. Morley.
Grand duo.—de la Norma, Trombone et valve trompette, par Sg. Cioffi et Gambatti.
Duo,—My pretti page. Mme Morley et M. Bishop.
Air.—As I view these scenes, de la Somnambula, M. Morley.
Barcarole.—Thro'all heavens, M. Bishop.
Duo buffa.—Se in inclinasse, apprender moglie. Signores Ravaglia et Morley.

Seconde partie.

Nouveau Duo—Come sing this lesson, M et Mme Morley.
Air buffa—de la Gazza Ladra. Sig Orlandi.
Ballade—The banks of the Blue Moselle, Morley.
Harpe—Tyrolienne et variations, M. Truet.
Air irlandais, M. Morley.
Ballade—My Pretty Jane, M. Bishop.
Laugher Terzetto— Vadasaividice, Mme Morley, MM. Bishop et Morley.

☞Le salon sera ouvert à 7 heures et demie et on commencera à huit heures précises.

Prix des billets $1 chacun; on peut s'en procurer au magasin de musique de M. Casey et à l'Exchange Hôtel. 21 av 2

Aux Imprimeurs.

ON demande à l'imprimerie de l'Abeille, deux compositeurs français. S'adresser immédiatement. 24 av

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Le 22 avril 1837.

LE prix de la farine fraiche est aujourd'hui de $8 25 par baril; d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine (à partir de lundi le 24 courant) quarante et une onces de pain pour un escalin. Les pains de 3 pour un escalin devront peser 25 pour cent en sus, c'est à dire 51 1/4 onces.

24 avril D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conseil de la Première Municipalité.

Séance du 17 avril 1837.

RESOLU que l'Association Charitable des Pompiers est et demeure autorisée à recouvrer les amendes imposées sur les locataires ou possesseurs de maisons dont les cheminées auront été incendiées par la faute des dits locataires ou possesseurs; et à recouvrer de plus les amendes imposées sur les locataires ou possesseurs de magasins ou autres lieux de dépôt dans lesquels il se sera trouvé une quantité de poudre plus grande que celle permise par la loi.

Il est de plus résolu, que la dite Association est et demeure autorisée à instituer des procès pour le recouvrement des dites amendes au nom de la Première Municipalité No. Un.

Il est de plus résolu, que chaque fois qu'un procès institué comme est dit ci-dessus aura été mis hors de cour, la susdite Association devra en supporter les frais. (Signé) PAUL BERTUS, Recorder.

Approuvé le 24 avril 1837. (Signé) D. PRIEUR, Maire.

Pour copie conforme.

24 avril THEARD jr. Secrétaire

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la première municipalité, avis est donné, que lundi, 24 du courant, dans le 3me district de la dite municipalité, il sera procédé à l'élection d'un alderman, en remplacement de M. Rennes. Le vote direct aura lieu au café de M. J. Dave, rue d'Orléans, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi. Sont nommés juges inspecteurs MM. O. Blineau et Lafargue, et greffier M. Z. Latour.

21 av D. PRIEUR, maire.

BUREAU DE LA MUNICIPALITE No. 3.

NOTIFICATION est par le présent donnée à tous ceux à qui cela concerne d'avoir à faire enlever dans six jours de cette présente publication toutes les pierres de granite et curbstones qui se trouvent encombrant la levée, de la municipalité no 3, sous peine d'être mis au dépôt de la municipalité, sujet à l'amende voulue par les ordonnances de police.

Nouvelle Orléans 22 avril 1837,

21 av—6 J. R. VIENNE, wharfinger.

AVIS.—Mr Joseph Cauvin, prévient ses amis et le public, qu'il vient de faire l'acquisition du Café du Commerce, situé à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, appartenant ci-devant à M. Bressol. Il continuera comme son prédécesseur à fournir les meilleurs liqueurs et vins qui lui seront demandés, on trouvera dans le dit établissement des déjeûners de tout genre et du thé, du café ou du chocolat, avec beurre et œufs, à toute heure du jour.

Il se chargera à dîner du 1er. mai prochain, d'envoyer en ville, des glaces et sorbets à tous parfums, et les personnes qui en désireront, en trouveront constamment dans l'Établissement.

M. J. C. par l'expérience qu'il a acquise dans cette branche depuis nombre d'années, fera tous ses efforts pour mériter la faveur du public. 21 av—3,3p

PHILOSOPHIE.

M. J. MANGEART, professeur de Philosophie de l'Université de France, se propose, de faire en cette ville un cours complet de philosophie intellectuelle et morale. Ce cours commencera le 1er. mai prochain, et sera terminé en cinquante leçons. Les jeunes gens qui, pour compléter leurs études, désireraient suivre ce cours, sont invités à s'inscrire de midi à une heure, au domicile de M. Boyer chef d'institution, rue Royale no. 1, entre Conti et Bienville. 24 av—3,3p

BANQUE D'ETAT DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, 22 avril 1837.

AVIS est par le présent donné, qu'à partir de ce jour la direction se réunira pour l'escompte dans les séances du matin et du soir à 11 heures du matin, et que les effets offerts à l'escompte devront être présentés ces jours là avant une heure et demie de l'après midi. Les réponses auront lieu les mercredis et samedis, à midi.

RICHARD RELF, caissier.

21 av—3

UN Monsieur récemment arrivé de France désire trouver un emploi, comme cantinier dans une grande maison, dans un hôtel, ou à bord d'un bateau à vapeur, il parle les langues française, allemande, italienne et espagnole.

S'adresser au no 235, encoignure des rues Poydras et Magasin. 24 av—3

WHISKEY—75 barils de Whiskey ordinaire en débarquement du bateau à vapeur Méditerranéan, à vendre par 24 av G. DORSEY.

SUCRE en boucauds et tierçons, d'une bonne qualité, à vendre par 24 av G. DORSEY.

FARINE—1,200 barils en débarquement du bateau Piat, à vendre par G. DORSEY.

24 av rue de la Nouvelle Levée no. 64.

FARINE, porc, saindoux et whiskey.—150 barils de farine, 200 barils mess et prime, 600 barilets saindoux, 100 barils whiskey à vendre par

25 av G. DORSEY.

EN débarquement du navire Vaillant du Havre, chaudières françaises, assorties de no 11 à 40.

LABADIE & Jacquelin,

21 av no 59 rue de la Levée.

EN débarquement des navires Constitution et Walter. Soufflets de forgerons assortis de 18 à 38 pouces, hermenettes no 1 à 3, cassetés à latte, brouettes, serrures patentées, couples en cuivre, cuivres en feuille, feuillards en Cuivre, pierres à aiguiser, sables noir, gobelets et pots en composition, fil de fer assortis no 1 à 18, poêles à longue manche, cricx, varlopes, galères, rabots, un grand assortiment de bouvets et moulures, LABADIE & JACQUELIN,

21 av no 59 rue de la Levée.

DOLHEMUS & COOK—Peintres d'enseignes, d'ornements et de bâtiments, place de la bourse no 22 près de la poste.

Les soussignés, espèrent par leur exactitude et leur ouvrage, à des prix modérés, mériter la confiance du public. Transparens et drapeaux militaires, imitations de bois, marbres, ainsi que les peintures des bateaux à vapeur, s'exécutent avec la plus grande promptitude

21 av

PROSPECTUS

DE

L'Académie Poydras.

DE

La Pointe Coupée.

ETAT DE LA LOUISIANE.

CET établissement, situé à la Fausse Rivière, paroisse Pointe Coupée, et dans un endroit qui ne le cède en rien pour la salubrité, à aucune autre partie de l'Etat, sera ouvert du 1er au 15 de mai prochain.

Les branches d'instruction qui y seront enseignées sont:

Les langues Anglaise et Française, les mathématiques, la Géographie, l'histoire ancienne et moderne et l'Astronomie.

Les langues anciennes, telles que la langue Latine et la langue Grecque, y feront également partie du cours d'instruction, si les parents le désirent.

Les commissaires de cette institution, choisis par le jury de police de la paroisse Pointe Coupée, parmi les habitants les plus notables et les plus capables de cette paroisse, ayant l'intention de favoriser les personnes dont la fortune est médiocre, ont résolu, dans une assemblée tenue par eux à cet effet, que le prix de la pension et celui de l'instruction, payés par quartier et d'avance, seraient limités à $1 pour le premier et 60 pour le second

Les fournitures classiques, telles que livres, papier, encre, plumes &c. ainsi que le blanchissage, seront à la charge des parents des élèves.

Chaque pensionnaire sera pourvu de son lit garni de 3 paires de draps, d'une paire de couvertures de laine, de deux moustiquaires, d'un traversin, d'un oreiller, de deux taies d'oreiller, de six serviettes, d'un vase de nuit, d'une cuvette et d'un pot à eau. 24 av

DEMANDE DE PROFESSEUR.

ON demande pour une maison d'instruction à la campagne, un professeur qui puisse enseigner la langue anglaise et la langue française, les mathématiques, la géographie, l'histoire et l'astronomie. On désirerait surtout que ce professeur sût écrire et parler la langue anglaise avec beaucoup de pureté; sous ce rapport, on préférerait qu'il fût américain ou anglais. S'adresser par lettre à A. L. au bureau de l'Abeille.

24 av—3

THEATRE D'ORLEANS.

LES personnes qui doivent au Théâtre d'Orléans depuis l'ouverture jusqu'au 15 avril, sont priés d'envoyer solder leur comptes J DAVIS.

21 av—3

AVIS—A une assemblée des commissaires du Canal du Lac Borgne, la résolution suivante détermine le mode de paiement des actions a été adoptée:

Résolu que les actionnaires au canal de navigation du Lac Borgne, paieront au moment de souscrire deux piastres par actions comptant et fourniront pour la balance leurs billets comme suit: huit piastres par actions payables en un billet à 90 jours et le reste payable par 10 [illegible] de 4 mois en 4 mois, en billets à l'ordre de la compagnie.

19 av—6 L DUVIGNEAUD, secrétaire.

E. H. BRUNET, [illegible]

TIENT SON BUREAU AU

No. 91 Rue de la Commune.

3 avril—3m

L. DEPOORTER,

DENTISTE,

Rue St. Louis, No. 64, 9 mars—6m

VENTES

PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION DE CAVELIER, f. c. l.—Vente par le régister des testamens.—Vendredi le 26 mai mil huit cent trente sept, à midi, à la Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de vente, rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 22 avril 1837, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de Victoire Cavelier f c l, décédée, les esclaves ci après décrits;

Une négresse esclave nommée Mary, et son enfant griffonne mulâtre, nommée Catherine; Mary est âgée d'environ vingt six ans et Catherine d'environ six ans, lequel enfant ne jouit pas d'une très bonne santé, étant d'une faible constitution; Mary est une bonne blanchisseuse, repasseuse et assez bonne cuisinière et domestique de maison. Elle est créole de ce pays, parle l'Anglais et le Français et est supposée exempt de tous les vices et maladies prévues par la loi.

Conditions de la vente: Six et douze mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale sur les esclaves jusqu'à parfait paiement; les billets seront divisés par compons à la convenance des vendeurs.

W F C DUPLESSIS.

Register des testamens.

L'acte de vente se passera par devant J. Cuvillier, notaire public aux frais de l'acquéreur. 25 av.

SUCCESSION DE CAVELIER, f c l.—Vente par le régister des testamens.—Samedi 29 du mois mil huit cent trente sept, à quatre heures P. M., dernière mon bureau, situé à l'encoignure des rues Condé et St. Anne, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de Victoire Cavelier f c l décédée, les effets mobiliers dépendant de sa succession, consistant en cuillières en argent, une cuillière à soupe en argent et des cuillières à thé.

Conditions de la vente, comptant.

W F C DUPLESSIS,

25 av Register des testamens.

SUCCESSION DE FARRIE—Vente par le Register des Testamens—Vendredi le vingtième jour de mai mil huit cent trente sept, à midi, à la Bourse, encoignure des rues chartres et St. Louis en vertu d'un ordre de vente, rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane sous la date du vingt avril 1837; j'exposerai en vente publique à l'encan pour le compte de la succession de Hugh Farrie décédé, les esclaves, le bail, et les propriétés foncières ci-après décrits:

ESCLAVES.

1o. Lucretia, âgée d'environ dix-sept ans, couturière, et bonne domestique,

2o. Dolly, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne, étant âgée d'environ vingt-trois ans.

3o. Lisey, âgée d'environ quinze ans, bonne domestique de maison,

4o. Abraham, âgé d'environ quarante-sept ans,

5o. Jourdan, âgé d'environ trente-six ans,

BAIL.

Le bail d'un certain lot de terre, avec la maison, la cuisine, et les autres batisses et améliorations qui sont dessus pour le terme de vingt ans, situé au faubourg Ste. Marie du côté Ouest de la rue Philippa, entre les rues Canal et Commune, ayant cinquante deux pieds de face sur ladite rue, sur cent cinq pieds six pouces de profondeur, et quarante-cinq pieds de largeur dans le fond, mesure anglaise, étant une partie du lot désigné par le numéro soixante et quatorze sur le plan de cette portion de la propriété de la ville fait pour la corporation, qui fut acheté avec d'autres propriétés par Pierre Benjamin Buisson, conjointement avec Jean F. Vaugelin de Pierre Caillou par acte au rapport de Marc Lafitte, notaire public en cette ville; sous la date du sept juillet mil-huit-cent vingt; et ensuite par ledit J. F. Vaugelin sa moitié indivise par acte au rapport dudit notaire en date du sept août mil-huit-cent vingt-un.

Le susdit lot de terre est le même que Martin Gordon acquit de Pierre Benjamin Buisson par acte passé devant G. R. Stringer not. pub. le dix-huit juillet mil huit cent vingt-trois; le même lot et batisses &c. fut acheté par le défunt de Martin Gordon, par acte sous signature privée daté le six décembre mil huit cent trente, et dûment enregistré, au bureau des aliénations dans le livre numéro huit, page cent douze.

PROPRIETE FONCIERE.

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui sont dessus, située sur "Chapapala Creek, à environ vingt milles de la ville de Madisonville dans la paroisse St. Tammany contenant environ six cent trente-six acres; bornée en haut et en bas par les terres appartenant à Alfred Hennen.

Conditions de la vente:—L'esclave Lucretia comptant et les autres esclaves en tiers comptant et la balance à six et douze mois.

Le bail de la propriété située rue Philippa, pour vingt ans; l'acquéreur paiera l'intérêt à raison de six pour cent par an sur le prix de l'adjudication, lequel intérêt sera compté du jour de l'adjudication et sera payable tous les six mois; la maison maintenant batie sera tenue en réparation par le preneur, ou s'il bâtit d'autres batisses, il les rétournera à la succession avec toutes les autres améliorations qui existeront sur le dit lot de terre à l'expiration du bail, sans aucun remboursement pour lesdites batisses ou améliorations. L'acheteur ou preneur paiera toutes les charges semblables, et finalement il donnera caution et suffisante caution à la satisfaction des exécuteurs pour sureté du paiement du prix du bail, et pour le fidèle accomplissement de toutes les autres conditions. Ladite caution renouvelable chaque fois que la caution sera jugée n'être plus suffisante, et sous la condition en outre que si le preneur manque de se conformer aux susdites conditions, alors les exécuteurs auront le droit de vendre le bail à sa folle enchère.

La propriété foncière dans la paroisse St. Tammany, un quart comptant, et la balance à un crédit d'un et deux ans.

Le tout pour billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale sur les propriétés et esclaves jusqu'à parfait paiement.

W. F.C. DUPLESSIS,

24 av Régister des Testamens.

Les actes de vente se passeront pardevant Theodore Seghers not. pub. aux frais des acquéreurs.

SUCCESSION DE QUESSAIRE, h.c.l.—*Vente par Régister des Testamens.*—Jeudi, vingt cinq mai mil huit cent trente-sept, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre [illegible] et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 21 avril 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Desbourres Laurent Quessaire, h. c. l. décédé, la Propriété foncière ci après décrite:

Un lot de Terre situé au faubourg Tremé, rue St. Philippe, entre les rues Claiborne et Robertson, mesurant trente pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur, étant la moitié du quatre de la ville d'un certain lot de 60 pieds par 120.

Conditions de la vente: La moitié comptant; un quart à quatre mois et demi, et l'autre quart à neuf mois, le tout pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'au parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, régister des testamens.

L'acte de vente se passera pardevant Th. Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 21 avril

Ventes par le Shérif.

Richard Russell contre George R. Wright.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse encoignure des rues St Louis et Chartres, en cette ville, le mercredi, le 31 mai prochain à une heure de relevée,

Le steam boat Chief Justice Marshall ses agrès apparaux etc. Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions comptant.

24 av FRED. BUISSON, shérif.

Gardiner & Watson vs. Wm. Smith.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu au magasin du shérif, rue d'Orléans, en face du Théâtre Français, le mercredi, 26 du courant, à 10 heures du matin,

Un grand assortiment de marchandises, saisies dans cette affaire. Conditions, comptant.

N. B. Des affiches répandues avant la vente donneront de plus amples détails.

14 av F. BUISSON, shérif.

F. Le Bleux vs W. G. Haun.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de Cour à moi adressé, il sera vendu le Mardi, 2 mai prochain, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, à une heure de relevée,

Deux esclaves, William, âgé d'environ 22 ans; Richard, âgé d'environ 14 ans, saisis arrêtés dans cette affaire.

Conditions de la vente: Six mois de crédit, en billets endossés et hypothèque spéciale.

21 av—3 F. BUISSON, shérif.

AVIS.—Dans le déménagement de mes papiers pendant l'incendie d'hier, les billets suivants ont été égarés; je prie la personne qui pourrait les avoir en sa possession de vouloir me les remettre.

Un billet de B M Bronder à l'ordre de Mme. Ve. Estevan et J Estevan du 10 mars 1837 à 2 ans de	$5,000
Un do d'Achille Landry à l'ordre de T. Landry daté —— 1837 à un an	2000
Un do du soussigné à l'ordre de P. Gaillard du—à 60 jours	850
Un do de J Estevan à mon ordre du 30 janvier payable le 25 juillet prochain	3,545, 80
Un do de Hugh Carlin à mon ordre payable sur demande	876, 64
Un do de A Lauve du 31 mai payable en mars 1837 à mon ordre	977, 31
Un do du payable en avril 1837, à mon ordre	1398, 96
Un do de Georges De londes du 26 octobre payable en janvier 1837	1930, 36
Une traite de D Hodges & Co sur L. Maddox & Co. du 28 février 1837 à quatre mois	535, 81
Un billet de Rob. M Kerter ordre E Shiled du 30 mai 1836 à un an	300
Un do de Eliza M Dixon ordre S D Dixon du 9 mai 1835 à 3 ans	250

Trois billets de Charles Blache et H Perdesclaux du 30 mars 1836 à 2 ans de $250 chacun.

De plus, plusieurs autres billets échus, et papiers ou notes diverses. Avis est donné au public de ne les point négocier, s'ils étaient offerts.

R P GAILLARD.

22 avril ☞ 91, rue de Chartres.

AVIS.—Thomas J. Spear, a pris le magasin situé à l'encoignure des rues Magasin et Gravier qu'occupait Messrs. Jonas Robeson & Co. où il continuera les affaires d'encan et de commission à son propre compte.

N. B. T. J. S. se chargera des ventes d'esclaves et de propriétés foncières. 17 av—1m

LA société qui existait ci-devant sous la raison de John F. Smith & Co. est à dater de ce jour, dissoute d'un commun accord. Le nom de la société ne sera employé que pour la liquidation des affaires de John F. Smith, qui continuera les affaires de commission pour son propre compte.

Signé JOHN F. SMITH, WILLIAM E. FLORANCE.

Nouvelle-Orléans, 15 avril 1837.

17 av—1m

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE ORLEANS—14 avril 1837.

UNE élection pour neuf directeurs de cette institution, aura lieu le mardi, 24 du courant. Les actionnaires sont respectueusement invités à y assister. AUG. ST. MARTIN,

15 av—8 secrétaire.

AVIS—Les livres de souscription au canal de navigation du Lac Borgne seront ouverts le 20 de ce mois au bureau de M. P. J. Tricou, rue St. Louis, entre Bourbon et Royale, sous l'inspection de MM. P. J Tricou et Le Davigneaud.

Par ordre des commissaires.

6 av DUVIGNEAUD, secrétaire.

A VENDRE par B. Lacoste, rue Royale, no 103: 100 caisses assorties en bouteilles blanches, en débarquement du Vaillant. En magasin, vin en barriques, 1er cru; Château Margaux 1830; St. Julien 1830; St. Emilion 1828. 18 av—3

SEL—En débarquement et à vendre par H. C. CAMMACK, 18 av rue Gravier, No. 65.

M. H. CAILLAT, successeur de Mde. A. Cochrane, rue de Chartres, no. 54, à l'honneur de prévenir les dames de la ville et de la campagne, qu'il vient de recevoir par le navire Vaillant du Havre, un joli assortiment de marchandises de printemps, consistant en capotes blanches en satin pour dames et pour enfans, jaconas imprimés, lingerie, écharpes, chapeaux de paille, fleurs, etc. etc. Il en fera l'ouverture samedi prochain, 22 du courant.

20 avril—3

Pour Alexandrie et Natchitoches et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur neuf JOHN LINTON, capitaine J W Reed, partira pour le port ci-dessus—Lundi, 24 du courant, à 10 heures de l'après midi. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis la rue de Bienville ou à KIMBALL & POMROY,

22 av 6, Front Levée.

Pour Louisville—(Passage seulement)—Le beau steamer SULTANA, capitaine A. W. Tufts, est attendu ici à chaque instant, et il partira le jeudi, 27 du courant, à dix heures. Pour le fret de quelques tonneaux, s'adresser à bord ou à J. M. BROADWELL & Co. rue des Magasins ou à LAYET & AMELUNG, rue du Commerce.

20 av—7

MALLE DES ETATS UNIS POUR ALEXANDRIA & NATCHITOCHES.

(Par les bateaux à vapeur).

LE soussigné, par ordre du département de la poste a recommencé à transporter la malle des Etats Unis régulièrement deux fois par semaine, par les bateaux à vapeur à Alexandria et Natchitoches.

Les lettres pour Fort Jesup, Cotile, Compté et pour tous les bureaux au-dessus d'Alexandria seront envoyées par cette route.

18 av—5 GEO. C. KRING, agent,

Pour St. Louis & Alton.—Le beau bateau à vapeur GEORGE COLLIER, capitaine Taylor, sera prêt à recevoir cargaison mercredi prochain et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à EASTMAN & BROTHERS, Rue Vieille Levée, no 30.

16 av

Le navire paquebot ALABAMA, de New York, partira ce soir, lundi à 6 heures, les passagers sont priés d'être à bord à cette heure, vis à vis le marché aux légumes. 24 av

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier New England, capitaine Swanton partira sous peu. Pour passage s'adresser à L H GALE, 93, rue de la Douane.

25 av

POUR CHARLESTON—La goëlette doublée et chevillée en cuivre W. A. TURNER, capitaine Johnson, partira dimanche prochain, pour passage seulement s'adresser à E. & J. ANDREWS, 22 av 24 rue Gravier.

POUR NORFOLK & RICHMOND.

Le beau brick Adelaide, capit. Lansing, ayant la moitié de sa cargaison à bord, partira dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à ROBINSON & Co.

22 avril Rue de Camp No 45.

POUR LA HAVANE.

Le brick fin voilier Criterion, capitaine Farwell partira positivement mardi prochain, pour le port ci-dessus et peut prendre 400 barils. Pour fret ou passage de 6 passagers, s'adresser à

24 avril. R. GRONING & Co.

POUR PROVIDENCE—Le brick [illegible] fier SEA BIRD, capitaine Mayberry, peut prendre quelques passagers et partira sous peu de jours, s'adresser à

21 av L H GALE, 93 rue de la Commune.

ON demande un bon navire pour porter 800 à 1000 barils pour charger de suite pour New York. S'adresser à J. A. PECK,

21 av 20, rue Bienville.

A FRETER POUR TRIESTE—Le beau navire neuf DILIGENTE, du port de 400 tonneaux. S'adresser à DUSSAUT FILS Ainé,

21 av 77, rue St. Louis.

POUR GALVESTON & HARRISBURG—La goëlette fine voilière MINERVE, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à JAMES REED & Co,

21 av 35, rue Royale.

POUR LE HAVRE—Le navire A1 VANDALIA, capitaine Sprague, ayant toute sa cargaison, allant à bord, partira sous peu; pour passage s'adresser à BAILEY & ABBOTT,

20 av 14, rue Bienville.

POUR BALTIMORE—Le bon brick CAZENOVE, capitaine Casey, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à BAILEY & ABBOTT,

20 av 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier ANN MARY ANN, capitaine Clark, partira sous peu. S'adresser pour quelques passagers à L. H. GALE.

20 av 93, rue de la Commune.

LE navire paquebot, Montezuma, capt. Mauran, partira positivement dimanche prochain 23 du courant, sans faute. S'adresser pour passage seulement, au bureau du soussigné, L H GALE,

19 avril 93, rue de la Commune.

POUR NEW YORK—La goëlette MECHANIC, doublée et chevillée en cuivre peut prendre 200 barils ainsi qu'une chargement de pont, partira sous peu, pour fret ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,

19 av rue de Bienville no 14.

POUR BOSTON—Le beau brick HORACE, capitaine Fox, partira sous peu pour le port ci-dessus, pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE.

19 avril rue de la Commune no 93.

A FRETER—La belle goëlette MINERVE, fine voilière, portant 500 balles et tirant seulement 5 1/2 d'eau. S'adresser à JAMES REED & Co,

19 av rue Royale no 35.

POUR BORDEAUX—Le navire LOUISIANA, capitaine G. Thore, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira de jeudi en huit. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à F. SEIGNOURET & Co.

19 av—18 144, rue Royale.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier A1 NORTH AMERICA, capitaine Hall, partira sous peu; et peut accommoder quelques passagers. S'adresser pour les conditions à L H GALE, 93 rue de la Commune.

18 av

POUR LE HAVRE—Le navire A1 EQUATOR, capitaine Bisson, partira sous peu; pour passage seulement s'adresser à L H GALE, 93 rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le brick GEORGE, fin voilier et tirant peu d'eau, capitaine Wise, partira sous peu. Pour fret de 100 balles ou passage, ayant des chambres bien garnies, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,

18 av 14, rue Bienville.

POUR BOSTON—La barque A1 EUPHRATES, capitaine Emerson, partira Dimanche, 23 du courant. Pour fret de 100 balles de coton ou passage, ayant de très bonnes chambres particulières et de bonnes accommodations pour 20 passagers d'entrepont, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,

18 av 14, rue Bienville.

POUR LA MOBILE—Le beau brick APALACHICOLA, capitaine Spicer, ayant été obtenu par le mauvais temps, partira mardi 18 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à GRIVOT & PAIGE,

17 av 18, rue Poydras.

POUR NORFOLK & RICHMOND

Le beau brick ADELAIDE, capitaine Lansing, est prêt à recevoir son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à ROBINSON & Co,

17 av 45, rue du Camp.

POUR LE HAVRE—Le beau navire A1 FRANCONEE, capitaine Wood, désire 200 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,

15 av 14, rue Bienville.

POUR NEW YORK—Le navire paquebot MOCTEZUMA, capitaine Mauran, du port de 450 tonneaux, partira pour le port ci-dessus, le 20 d'avril; pour le passage de l'entrepont, s'adresser à bord ou au bureau de

15 av KEENAN & HERDMAN, 244 Ft Levée.

POUR LA HAVANE—La goëlette fine voilière HERO, capitaine Henderson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

13 av R. GRONING & Co.

A FRETER pour Anvers, Hambourg, ou des Ports de la Baltique ou Trieste—Le beau navire DEDALO, de 400 tonneaux, est prêt à prendre chargement pour un de ces ports. S'adresser à DUSSAUT FILS Ainé,

12 av 77 rue St. Louis.

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier GUSTAVE, capitaine Hoffman, sera de suite expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à HARRISON, CLEGG & CO.

11 av rue de la Douane.

POUR TAMPICO—Le brick RINGLEADER, capitaine Schneidan, ayant une partie de sa cargaison à bord, partira sous peu; pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou à ANT. GUTIERREZ,

10 av ☞ 102, Vieille Levée.

A LOUER—Deux offices dans la maison à l'encoignure des rues du Canal et Carondelet; s'adresser à

15 av—1m J GRIMSHAW, 93 rue du Canal

A LOUER—A dater du 1er. Juin prochain, un petit Magasin, rue de Chartres, entre les rues du Canal et de la Douane, endroit convenable pour y vendre des chapeaux, bottes et souliers. S'adresser à TOOLE & BARRIERE,

19 av—3 20, rue de la Douane.

66, 23, 50, 59, 52, 18, 12, 34, 69, 28, 67

Sont les numéros sortis dans la 19e. classe de la loterie des Ecoles Gratuites. La 20e classe se tirera samedi prochain. Comme on s'y attendait, plusieurs grands prix ont été gagnés dans la 19e classe et une quantité d'autres peuvent être obtenus dans la classe 20e en prenant des billets. Les lots gagnants seront payés de suite.

LOTERIE DES ECOLES GRATUITES.

Classe No. 20, pour 1837,

Sera tirée à la Nouvelle Orléans, Samedi, 29 Avril 1837.

75 numéros: 12 numéros tirés.

CETTE loterie est formée d'après la combinaison ternaire de 75 numéros de 1 à 75 inclusivement; chaque numéro sera inscrit sur un billetin, et déposé dans une roue au lieu et au moment du tirage, et il en sera tiré douze au hazard, d'après lesquels les prix suivants seront distribués, conformément au programme imprimé, qui sera fourni avec les billets, savoir:

GROS LOTS!

1	PRIX de	$10,000	est	$10,000
1	"	2,000	"	2,000
1	"	2,000	"	2,000
1	"	1,500	"	1,500
1	"	1,200	"	1,200
5	"	1,000	"	5,000
10	"	500	"	5,000
10	"	400	"	4,000
30	"	200	"	6,000
170	"	100	"	17,000
126	"	60	"	7,560
126	"	30	"	3,780
126	"	20	"	2,520
3780	"	8	"	30,240
23436	"	4	"	93,744
27814	PRIX, montant à			$192,544

☞Les billets sont seulement de 4 piastres, moitié 2,00; quart $1 00; paquets de 26 billets $100 [illegible] devoir tirer 848, et pouvant tirer les quatre plus hauts prix.

Pour avoir des billets, s'adresser au Bureau du Commissaire, No 2, à l'Arcade de Banks; au No. 37, rue Gravier, derrière l'imprimerie du Bulletin.

24 av—6m J. K. MEAD, Directeur.

Ventes à l'Encan.

PAR B. BOUNY.

IL sera vendu, mercredi prochain, 26 du courant à midi précis à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis.

La coque du steam boat Tobacco Plant, telle qu'elle se poursuit et comporte vis à vis la rue Poydras.

Conditions comptant. 24 av—3

PAR ISAAC L. M'COY ET MOSSY & GARIDEL.

SAMEDI 29 du courant, à 11 heures, à la Bourse encoignure des rues St. Louis et Chartres, il sera vendu, CENT-DEUX ESCLAVES, provenant de l'habitation de MM. Corbin & Rawle, près de cette ville, consistant en nègres de champs, ouvriers et domestiques de maison. Ces esclaves forment le plus beau lot qui se soit vendu à la Nouvelle-Orléans; ils sont acclimatés ou natifs du pays. Un catalogue de leurs noms, de leurs âges et de leurs talens sera publié avant la vente.

CONDITIONS: Huit et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et portant hypothèque. Ces billets porteront intérêt de dix pour cent par an en cas de non paiement à leurs maturités.

22 avril—9

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu lundi, 24 du courant, à 5 heures de l'après midi, sur la levée vis à vis la rue Jefferson, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra:

Partie de deux cables en chaîne, 1 ancre et un lot de cordage, appartenant à la goëlette Helen, capitaine Ashby, venant de Matamoros et ayant subi des réparations. 22 av

PAR H. J. DOMINGON.

LUNDI prochain, 24 avril, à midi précis, il sera vendu, à la Bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis:

30 esclaves de choix, hommes, femmes et enfans, venant de l'état du Mississipi et acclimatés; on annoncera leurs talens au moment de la vente.

Conditions: 3, 6 et 9 mois en billets endossés, etc.

Les ventes se passeront chez M. Boswell. 20 av—4

PAR FERNANDEZ & WHITING,

IL sera vendu lundi, 24 du courant, à leur magasin de dépôt, rue St. Louis, No. 20, à 4 heures après midi, sans réserve, et pour clôre un compte,

11 barriques Vin rouge de Bourg, 1er. cru 1833;

5 do Haut Brion;

50 caisses Vin rouge St. Emilion, de

20 do de Médoc, 1835;

70 paniers Champagne, marque Ay;

7 pipes Eau de vie de 90 gallons chaque, de première qualité, et de preuve;

127 caisses Vin rouge Pauillac et Margaux, de 1832;

56 paniers Vin de Champagne, 1ère qualité, mousseux.

Le tout garanti d'importation directe, et de vins fins.

Conditions, à la vente. 20 av

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu le samedi 29 avril à midi précis, à la bourse au coin des rues Chartres et St Louis et à la folle enchère de M. Manuel Eliot qui n'a pas rempli les conditions de la vente d'un terrain acheté par lui le 25 février dernier et portant le No 29 de l'ilet No. 53 dans le nouveau faubourg Marigny.

Conditions:—Un cinquième comptant et la balance à 1, 2, 3 et 4 ans à partir du 25 février dernier en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente se passera chez L. T Caire, notaire aux frais de l'acquéreur. 19 av—10

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera positivement vendu le lundi, 1er. mai, à l'Arcade de Banks, faubourg Ste. Marie, à l'heure de midi, à la folle enchère de Mr. R. La Lawrence, qui n'a pas rempli les conditions de la vente de 4 Terrains achetés par lui et portant les nos. 8, 12, 18 et 19, situés dans la ville de Lafayette, ayant chacun plus de 30 pieds de face et au-dessous de 120 pieds de profondeur.

Conditions. Un cinquième comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois, à partir du 24 Février dernier, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente chez L. T. Caire, aux frais des acquéreurs. 19 av—11

PAR JOS. LECARPENTIER.

IL sera vendu jeudi, 27 avril 1837, à midi précis, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis.

L'îlet irrégulier No. 63, compris entre les rues de la Course, Robin, du Colisée et du Camp

Conditions: Un dixième comptant, et le surplus à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets porteront intérêt à raison de 10 pour cent du jour de leur échéance sans pour cela que le terme puisse se prolonger. 19 av—8

PAR FERNANDEZ & WHITING,

Successeurs de François Maffre Rouzan.

SAMEDI, 29 du courant, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 11 Avril courant, rue St. Philippe, entre les rues Remparts et St. Claude, dans la maison du défunt, les effets mobiliers de la dite succession.

Conditions: comptant. 17 av

VENTE—Le lundi, 24 avril, à 10 heures du matin il sera vendu à l'encan sur l'habitation de MM. Corbins & Rawle, dans la paroisse de Jefferson sur la rive droite du fleuve, 16 milles au-dessus de la Nouvelle Orléans:

Tous les ustensiles et instrumens aratoires sur les lieux consistant en chevaux, mules, boufs et vaches, charrettes, charrues, instrumens d'agriculture, chaudières à sucre et autres articles, pour la fabrication du sucre.

Conditions: Pour toute somme n'excédant pas $100 comptant; pour plus fortes sommes en billets à 60 jours, endossés à satisfaction. 18 av-5

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu, vendredi 28 d'Avril, à midi, à la Bourse à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à la folle enchère de M. J. W. Schaumburgh, qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 8 de mars courant, par M. Isaac M. Barnett, encanteur, la propriété ci-après désignée, après un plan fait par John Schreiber, en date du 20 mai 1836, déposé dans le bureau de M. W. Y. Lewis not. pub.

Un Lot de terre, avec les batisses et les améliorations qui sont dessus, situé dans le faubourg Annonciation, dans l'ilet, limité par les rues Nouvelle-Levée, James, Tchapitoulas et le Marché, le dit lot a 4 pieds 9 p. 3 l. de face sur la rue Tchapitoulas, sur 127 pieds, 10 p. et 3 lignes de profondeur.

Conditions—1-3 comptant, et l'acquéreur assumera le paiement de deux billets, le 1er. de la somme de 1914 34 payable au mars 1838 et le second de la somme de $937 32 payable le 30 d'avril 1838. Le balance à un et deux ans en date du 6 mars 1839, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente, pardevant M. W. Y. Lewis, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 24 mars—20

AVIS—A une assemblée des commissaires du canal du lac Borgne, il a été résolu que des livres de souscriptions du dit canal seront ouverts aujourd'hui 22 du courant, au bureau de Mr. L. H. Féraud, notaire, rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre, sous l'inspection de Mr. Féraud.

22 avril—6 DUVIGNEAUD, Sect.

AVIS

BUREAU DU COLLECTEUR

Nouvelle Orléans, 21 avril 1837.

AYANT été nommé agent du bureau des Patentes de la ville de Washington, Avis est donné aux personnes qui peuvent avoir des affaires avec ce département, qu'elles pourront obtenir toutes informations à ce sujet, en s'adressant à mon bureau.

JAS. W. BREEDLOVE,

22 av ☞ Agent du bureau des patentes.

A vendre pour cause de départ.

UN jeune nègre de 15 à 16 ans, excellent domestique de maison, très intelligent.

Un du de 18 ans, bon domestique de maison et cocher.

Une négresse, excellente couturière, bon sujet, blanchisseuse et repasseuse, et assez bonne cuisinière âgée de 30 ans.

Ces domestiques sont garantis des vices et maladies prévues par la loi, et seront vendus à des conditions très avantageuses. S'adresser au bureau de cette feuille. 22 avril—5

SUCRE—24 boucauts en magasin à vendre par GALLWEY & BOUDOUSQUIE,

22 avril Rue de la Commune No 31

UNE Dame arrivant de Paris, désire trouver de l'emploi dans une famille, connaissant bien la couture, l'entretien du linge et modiste en robe. Une lettre adressée à P R à la Poste ou au Bureau de l'Abeille, recevra une réponse de suite. 26 avril—4

OR—Souverains anglais à vendre par GEORGE GREEN,

22 avril Rue du Camp No. 60

MAGASIN DE MEUBLES de C. W. A. Voigt & co—No 11 et 78, rue Royale.

Ils ont constamment à vendre les meubles les plus modernes et les mieux exécutés, à des prix modérés.

22 av

FROMAGE—21 fromages de Gruyère, en débarquement du Vaillant, du Havre, à vendre par

22 av—3 JOS BARTHET, 30 rue Toulouse

UN jeune homme de 20 ans, arrivant de France, (Meurthe) désirerait trouver un emploi dans une maison de commerce, soit pour la tenue des livres, soit pour un autre travail. MM. les commerçans qui seraient besoin d'un commis sont priés de vouloir bien en envoyer leur adresse chez M. Schneider, rue St Joseph, no 17 22 av 2

ON demande des billets de banques du Mississipi payable à Natchez, Grand Gulf ou Vicksburg. S'adresser au no 37, rue Gravier, l'entrée par l'arcade.

22 av J K MEAD.

DIX Piastres de Récompense—La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque donnera des renseignements servant à découvrir celui qui a volé le canot du brick Comet, hier dans l'après midi, long de 18 pieds de long, peint en noir avec une ligne blanche étroite à fleur d'eau, noir en dedans et ayant des marques qui indiquent que l'on s'en est servi à peindre le navire &c—s'adresser à bord du brick ou à CUCULLU, LAPEYRE & Co,

22 av 2

HUILE & MAQUEREAUX—150 barils et demi do maquereaux no 1 et 2; 25 barils d'huile de baleine. 22 av R H WHITE, 34 rue Gravier.

CAFE—100 sacs café vert de la Havane, 1re qualité, à vendre par R H WHITE 34 rue Gravier.

SAMARINS—50 barillets en deberquement à vendre par

22 av R H WHITE, 34 rue Gravier.

REÇU par le navire Vaillant, du Havre, un assortiment de porcelaine blanche et à filet or, services de table; vases à fleurs, etc.; linge de table ouvré; jumeaux; parapluies et ombrelles en satin, coutil, [illegible] souliers de femmes et enfans; pommade; crème de Perse, poudre parfumée, parfumeries assorties; conserves de Colin, sardines; fruits au jus, marasquin, Dantzick; prunes; abricots, liqueurs assorties; fromages Gruyère et de Hollande.

SENECAL & CAUCHOIX.

21 av—3 174, rue Royale.

ESPRIT DE TEREBENTINE—25 barils en magasin; Genièvre de Hollande, 30 pipes en magasin; Eau de vie française, 15 pipes de première qualité, à vendre par

SAML THOMSON & Co,

21 av 71, rue du Camp.

DELAHOUSSAYE, PLANCHARD & Co.

ENCANTEURS,

Passage de la Bourse.

10 av ☞

A VENDRE—Par cause de départ—Une jeune négresse créole, âgée de 18 ans, bonne domestique de maison, bonne blanchisseuse, couturière et gardienne d'enfans, très adroite et intelligente très bon sujet, pleinement garantie. La propriétaire ne la vend que parce qu'elle est sur le point de quitter le pays. S'adresser au No. 112, rue Ste. Anna, de la rue Bourbon. 20 av—3

CHARRETTES, fortes et légères à briques et à drage, en débarquement du navire Chas. Whar [illegible] à vendre par I. M. MAYNARD,

13 av rue Poydras no 36.

[illegible] Charrues pour attelage, [illegible] 1ère qualité, à vendre à bon marché [illegible] J. N. MAYNARD, 36, rue Poydras.

AVIS [illegible]

FOR ALEXANDRIA, NATCHITOCHES, And all intermediate Landings.

The new, splendid and fast running steamer John Linton, T. W Read, master, will leave as above on Monday 24th inst. at 10 o'clock, a. m. For freight or passage having superior accommodations, apply on board opposite Bienville st or to

a22 KIMBALL & POMROY, 6 Front Levee

PASSAGE BOAT, For Louisville.

The splendid steamboat Sultana, Capt A W Tufts, is hourly expected to arrive and will positively leave on Thursday 27th inst, at 10 o'clock a m. For freight of a few tons apply on board or to

J M BROADWELL & Co, Magazine st

Or to LAYET & AMELUNG, a20—7t Commerce st

U. S. MAIL TO ALEXANDRIA & NATCHITOCHES BY STEAMBOATS.

The undersigned by authority from the Post Office Department, has commenced the regular transportation of the U. S. Mail twice a week in steamboats, to Alexandria and Natchitoches.

Letters for Fort Jessup, Cotile, Compt, and for all offices above Alexandria, will be sent by this route.

april 18 5t GEORGE KRING, Agent.

FOR LIVERPOOL—The superior and fast sailing ship New England Capt Swanton, will have immediate despatch; for passage having handsome accommodations, apply to

A 21 L H GALE, 93 Common st

FOR NEW YORK—The packet ship Alabama, will leave this Monday evening at 6 o'clock. Passengers will please be on board opposite the vegetable market at that hour. a24

FOR HAVANA—The fast sailing copper fastened and coppered packet brig Criterion, S Farwell, master, will positively leave on Tuesday next for the above port. For freight or passage having superior accommodations for six passengers, apply to

a22 R. GRONING & Co

FOR HAVANA—The fast sailing coppered [illegible] brig Comet, having [illegible] will meet with despatch for the above port. For balance of freight, or passage having superior furnished accommodations, apply to

M [illegible] CUCULLU, LAFEYRE & CO

a 21 27 [illegible] st

FOR GALVESTON & HARRISBURG, The schr Minerva, having part of her cargo engaged, will have despatch for the above ports. For freight or passage, apply to the Captain on board [illegible] or

a 21 JAMES REED & Co, 35 Royal st.

FOR LIVERPOOL—The superior and fast sailing ship Ann Mary Ann, Captain Clark, will have immediate despatch, and [illegible] passengers, apply to

LEVI H GALE, 93 Common st. ap 20

FOR HAVRE.

The A 1 fast sailing ship Vandalia, Sprague master, having most of her cargo engaged and going on board, will meet with quick despatch. For passage, having excellent and spacious accommodations, apply to BAILEY & ABBOTT,

14 Bienville street

FOR NEW YORK—The packet ship Moctezuma, Capt Mauran, will positively sail on Sunday the 23d inst. without fail. For passage apply on board, opposite the lower end of the vegetable market, or at the office of the subscriber LEVI H. GALE,

93 Common street

FOR PALMYRA [illegible] CHAGRES—The fine [illegible] schr Minerva, can [illegible] apply to JAMES REED & Co

a 19 35 Royal street

FOR BOSTON—The superior and fast sailing A 1 brig Horace, Capt Foss, will receive [illegible] for the above port, for freight or passage apply to LEVI H. GALE,

a 19 93 Common street

FOR NEW YORK—The copper fastened schr Mechanic, [illegible] 200 barrels and a deck load will [illegible] for freight or passage apply to BAILEY & ABBOTT,

14 Bienville st

FOR LIVERPOOL—The A 1 and fast sailing ship North America, [illegible] will meet with [illegible] For terms apply to LEVI H GALE, 93 Common st

FOR BALTIMORE—The new and fast sailing schr Comer, being [illegible] under [illegible] and will have immediate despatch. For [illegible] apply to BAILEY & ABBOTT,

a 18 No 14 Bienville street

FOR HAVRE—The A 1 and superior ship Equator, [illegible] will receive immediate despatch. For passage only apply to LEVI H GALE, 93 Common st.

FOR BOSTON—To sail on Sunday, 23d inst—The A 1 light draft very fast sailing bark Euphrates, Emerson, commander, will [illegible] For freight of 100 bales cotton, or passage having 4 large and comfortable state rooms and accommodations for 20 steerage passengers, apply to BAILEY & ABBOTT, 14 Bienville st.

FOR LIVERPOOL—The very fast sailing [illegible] George, Wise, commander, will [illegible] For [illegible] of 400 bales or passage, having three state rooms [illegible]

a18 BAILEY & ABBOTT, 14 Bienville st.

FOR BORDEAUX—The fine brig Louisiana, capt. Thore, having the greater part of her cargo engaged, will sail on the [illegible] next. For [illegible] passage having excellent accommodations [illegible] on board or to

a18 F. SEIGNOURET, 144 Royal st

FOR MOBILE, Alabama River, take steam. The regular [illegible] schooner Tuscarora, [illegible] most of her cargo engaged [illegible] will have despatch [illegible] to the capt. on board, [illegible] or to

a18 A. E. FORDUSH, 9 Front Levee.

FOR HAVRE—The A 1 first rate and fast sailing ship Franconia, Wood, commander, requires 200 bales to complete her cargo; for freight or which or passage apply to

BAILEY & ABBOTT,

a 14 14 Bienville street.

FOR TAMPICO—The fast sailing brig Ringleader, [illegible] master, having [illegible] of her cargo [illegible] or to

A. GUTIERREZ, 102 Old Levee.

FOR LIVERPOOL—The barque Jane, [illegible] will meet with despatch. [illegible] For freight or passage apply to L H GALE,

93 Common st.

FOR PORT AU PRINCE—The fine [illegible] copper fastened [illegible] Saunders, will sail for [illegible] For [illegible] of 150 [illegible] superior accommodations [illegible] or to N. S. DUQUENE.

FOR HAVANA—The fast sailing schr Hero, [illegible] master, will have despatch [illegible] For freight or passage [illegible] or to

a13 R GRONING & Co.

FOR BOSTON—The A 1 barque Euphrates, [illegible] will have immediate [illegible] most of her cargo engaged [illegible] apply to BAILEY & ABBOTT,

a 12 14 Bienville st.

FOR HAVANA—The fast sailing brig Gustave, Hoffman, master, will have despatch. For freight or passage apply to

HARRISON, CLEGG & Co.

[illegible] Customhouse street.

TO LET—[illegible] a small [illegible] between Canal and [illegible] suitable for a hat or shoe [illegible] TOOLE & BARRIERE,

20 Chartres street

TO LET.

Two [illegible] corner of [illegible]

J GRIMSHAW, [illegible]

10 DOLLARS REWARD

[illegible]

[illegible] Lapeyre & Co.

L. DEPOORTER,

DENTIST,

No. 64 St. Louis street m9—6m

FURNISHED HOUSE TO LET,

[illegible] will take a few [illegible]

[illegible] 22 av—2

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district [illegible] 1837 [illegible] No 12,842 [illegible] syndic [illegible]

[illegible] W. LEWIS, député greffier.

AUX AMATEURS—Reçu par les derniers arrivages de France [illegible] Terre [illegible] de pâtés de foie gras, de [illegible]

[illegible] Royale & Douane

PAPIER à enveloppe—200 rames de papier à enveloppe, [illegible] à vendre par [illegible] Douane

AVIS—La [illegible] Barret & Co, est dissoute. Thomas Barrett [illegible] de la liquidation et fera usage [illegible]

Nouvelle Orléans, [illegible] 1837

THOMAS BARRETT,

JAMES G HULLEN,

LUCIEN HERMANN.

[illegible] 6

MR J. MATOSSY a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'à dater de Dimanche 23 avril 1837, il a ouvert son établissement de pâtisserie [illegible] rue St. Charles, vis à vis la [illegible] Les amateurs de pâtisseries, chaudes, [illegible] et sorbets y trouveront à toute heure de la journée [illegible]

[illegible] a été préparé pour y recevoir convenablement les Dames qui voudront bien l'honorer de leur patronage flatteur.

[illegible] se chargera de toutes les soirées et dîners qu'on voudra bien lui confier.

21 av—3

COUTELLERIE, convenable au Marché du Mexique—Les soussignés ont 4 barils de Coutellerie arrangée pour le marché du Mexique, qu'ils vendront à bon marché pour du comptant, ou de papier approuvé à courte échéance, des Cartes d'échantillons accompagnent les marchandises.

McDONNELL & BISCOE,

21 av—3 13, rue du Canal.